




VILLE
D'OLONZAC en MINERVOIS
34210 HERAULT

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 Novembre 2021

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le 
ID : 034-213401896-20211115-202140-DE

Délibération N° 2021-40

L'an deux mille vingt et un, le quinze Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en raison du COVID-19 (article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020) dans la salle Georges Brassens, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : L. LOUIS, JY DUFAUD, N. PECH, B. ORTIZ, B. FALCOU, G. NICKLES, L. DEPAUW, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, A. REMY, S. SAMPIETRO, N. HEREDIA, J. MOLIERE, N. ALBIGES, R. KERKHOF, C. VORDY et A. MOLINA

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Absent excusé :

Pouvoir : C. BESSIEUX a donné pouvoir à B. ORTIZ
M. MAYNADIER a donné pouvoir à MJ. FOUQUET

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

Objet : Convention de raccordement des effluents de la commune d'Olonzac sur la station d'épuration de Homps

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions de la convention. de raccordement des effluents de la commune d'Olonzac sur la station d'épuration de Homps

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les conditions de la convention telles que citées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférent

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 16 NOVEMBRE 2021

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

Le Maire,

Luc LOUIS



Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le



ID : 034-213401896-20211115-202140-DE